

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 51 Vœu relatif à la signalisation du nom des ponts de la Capitale.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le nom de certains ponts parisiens sur la Seine n'est pas clairement indiqué sur leurs parapets, notamment pour les piétons et les vélos qui les empruntent ;

Considérant que cette absence de signalisation handicape la nécessaire valorisation touristique et historique du patrimoine parisien, dont les ponts sont un élément essentiel ;

Considérant qu'une meilleure signalisation du nom des ponts contribuerait efficacement à la réhabilitation des berges de la Seine souhaitée par la municipalité ;

Considérant le vœu, déposé par le groupe UDI en décembre 2012 et adopté par le Conseil de Paris, demandant un état des lieux exhaustif de la signalisation du nom des ponts ;

Considérant qu'il semble qu'il n'y ait pas eu d'amélioration de la signalisation du nom des ponts de la Capitale ;

Sur proposition de M^{me} Edith GALLOIS et des élus du Groupe UDI-MODEM,

Emet le vœu que :

La municipalité communique l'avancement de l'état des lieux de la signalisation du nom des ponts.